

ger sérieusement chacune de ces questions, étudier leurs multiples recoupements et prévoir leurs répercussions sur l'unité nationale et l'indépendance. C'est précisément ce qu'a tenté de faire le Conseil économique du Canada dans son récent rapport sur la politique commerciale canadienne. (*Au-delà des frontières: Une nouvelle stratégie commerciale pour le Canada*, Ottawa, 1975.)

Le rapport du Conseil économique sur la politique commerciale

Nul doute qu'on pourra faire ailleurs qu'ici l'examen et l'appréciation de ce document et des études qu'il a engendrées. D'autre part, il serait mal venu de reprocher à quiconque d'accueillir avec scepticisme les commentaires de ceux qui ont travaillé de près à sa réalisation. Je ferai néanmoins quelques brèves observations, car, à mon avis, ce rapport éclaire d'un jour nouveau les problèmes d'une analyse économique des relations canado-américaines dans le climat actuel de vive controverse sur l'abdication de notre pays devant l'impérialisme américain.

Les recherches du Conseil n'étaient en aucune façon entièrement nouvelles. En fait, elles reprenaient pour une bonne part les nombreuses études qui avaient jusque-là tenté d'analyser les effets économiques du libre-échange industriel entre le Canada et le reste du monde. Le Conseil a cependant fait les mises à jour qui s'imposaient. De plus, il a pris soin d'examiner minutieusement les avantages relatifs des diverses options de libre-échange qui s'offrent à notre pays dans les années à venir. Enfin, il s'est chargé d'évaluer, d'une façon plus détaillée que jamais auparavant, ce qu'il en coûterait aux Canadiens de démanteler et de réorganiser leur structure industrielle pour l'adapter au libre-échange, et il a indiqué par quelles politiques on pourrait minimiser ces coûts et apporter à l'économie en général le maximum de bénéfices.

Le message central du rapport est suffisamment clair. Le libre-échange multilatéral des produits industriels devrait rapporter une augmentation d'environ 10 pour cent du revenu réel canadien: «De toutes les mesures qu'un gouvernement pourrait adopter aujourd'hui, ou à tout autre moment depuis la crise de 1929, le libre-échange multilatéral est sans doute celle qui, d'un coup, pourrait le plus améliorer le bien-être des Canadiens.» (p. 90). A défaut de cette option, un certain nombre de zones régionales de libre-échange produirait des bénéfices considérables, à la condition que les États-Unis n'en soient pas exclus. Un mar-

ché de libre-échange qui engloberait le Canada, les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon présenterait le plus d'avantages; une zone de libre-échange Canada, États-Unis et Communauté européenne atteindrait environ les trois quarts des avantages du libre-échange multilatéral, et un marché canado-américain, plus de la moitié. Et la politique mondiale étant ce qu'elle est, le Canada pourrait fort bien se trouver forcé d'adopter la dernière option s'il persistait à rechercher des gains économiques considérables.

Reportons-nous au rapport lui-même pour capter l'essentiel du message:

«Les vestiges du protectionnisme au Canada et à l'étranger... [ont] contribué à limiter ses possibilités (celles du Canada) de croissance dynamique et soutenue, possibilités dont l'importance sera de plus en plus grande dans l'économie mondiale qui se dessine pour l'avenir... Nous avons [par conséquent conclu] que c'est dans le régime de liberté commerciale le plus étendu que ses intérêts (ceux du Canada) seraient le mieux servis. Comme un tel environnement pourrait très bien être impossible à réaliser dans un avenir rapproché, le Canada doit songer à des mesures complémentaires pour se rapprocher du multilatéralisme.

Dans notre classement des options selon leurs avantages économiques respectifs, nous avons montré que la participation du Canada à une zone de libre-échange comprenant, outre les États-Unis, soit la Communauté européenne ou le Japon, soit les deux, serait la meilleure solution en attendant de parvenir à une entente multilatérale. Il faut cependant se rendre compte que les circonstances pourraient, ici encore, s'opposer à la signature d'une telle entente. Dans ses efforts en vue d'établir un régime de libre-échange, le Canada pourrait donc se voir forcé d'envisager un accord bilatéral avec les États-Unis seulement, ce qui serait non pas la solution idéale, mais la seule qui puisse permettre de réaliser au cours des dix ou quinze prochaines années la vaste restructuration de l'industrie canadienne qui s'impose nettement dans le contexte actuel.» (*Au-delà des frontières*, pp. 42, 118.)

Le rapport poursuit en s'attaquant à des préoccupations d'ordre plus général. Il fait remarquer, par exemple, que les Américains seraient peu enclins à résilier un accord de libre-échange à cause des gros enjeux que leurs hommes d'affaires auraient mis dans la production et les structures commerciales canado-américai-